

# Programme Parisanté Campus

## CONCERTATION PREALABLE BILAN DU MAITRE D'OUVRAGE

11 février 2022



## Table des matières

<b>Préambule</b> .....	<b>4</b>
Le cadre réglementaire de la concertation.....	4
<b>Introduction : rappel des grandes lignes du programme présenté en concertation ...</b>	<b>5</b>
Les objectifs du programme Parisanté Campus.....	5
Les principales caractéristiques du programme Parisanté Campus.....	5
Le programme scientifique .....	6
Le programme immobilier .....	6
<b>Première partie : Déroulement et modalités de la concertation</b> .....	<b>7</b>
Les outils d'annonce et d'information .....	7
Le dossier de concertation.....	7
Le dépliant d'information.....	8
L'affiche communicante.....	8
Des panneaux d'exposition .....	9
Un communiqué de presse .....	9
L'information légale .....	9
Le site internet de la concertation.....	10
Les modalités de dialogue et de contribution .....	10
14 rencontres publiques ont été organisées en présentiel et à distance pour échanger avec le maître d'ouvrage .....	10
Le site internet pour contribuer et échanger en ligne .....	13
Les chiffres de la participation .....	14
<b>Deuxième partie : Synthèse des contributions</b> .....	<b>16</b>
Une adhésion au programme globalement partagée .....	16
La pertinence du programme – scientifique et immobilier, en grande partie reconnue .....	16
L'écosystème du numérique en santé : une nécessité partagée par le plus grand nombre, ponctuellement questionnée .....	17
Des remarques, questions et propositions qui ont principalement porté sur le projet immobilier .....	17
L'attachement à la dimension historique du site .....	17
Les modalités de réaménagement du monobloc.....	18
La fréquentation du site Parisanté Campus .....	23
L'aménagement paysager .....	23
L'attente exprimée en termes de périmètre et d'ouverture des jardins au public .....	24
Des remarques sur les accès au futur site .....	26
La vigilance du public quant aux impacts du projet.....	27

En phase chantier .....	27
En phase d'exploitation, en lien avec les mobilités douces, les démarches environnementales et l'approvisionnement en énergie .....	27
Les effets socioéconomiques attendus .....	28
Des demandes de précisions sur le programme scientifique .....	28
Des besoins de clarification sur la notion de numérique pour la santé .....	28
Des questions sur le contenu du programme scientifique et les activités du campus .....	29
Une demande de médiation scientifique .....	30
Quelques interrogations sur la gouvernance, le financement et le planning .....	31
Des remarques ponctuelles sur le dispositif de concertation .....	32
Un dispositif de concertation globalement apprécié .....	32
Les attentes sur les suites à donner à la concertation .....	32
<b>Troisième partie : Les enseignements tirés de la concertation par le maître d'ouvrage et les suites données au projet .....</b>	<b>34</b>
Les enseignements tirés par le maître d'ouvrage .....	34
Concernant l'opportunité et les objectifs .....	34
Concernant le programme scientifique .....	35
Concernant le site du Val-de-Grâce et le programme immobilier .....	35
Concernant l'information et le dialogue .....	35
Les suites données au programme et les engagements du maître d'ouvrage .....	35
Continuer d'associer le public à la définition du programme Parisanté Campus .....	36
Garantir une vigilance constante à la sécurité des données de santé .....	36
Intégrer dans la suite des études les propositions du public sur le projet immobilier .....	36
Poursuivre les échanges avec le ministère des Armées, la Préfecture de Région et la Ville de Paris au sujet de l'accès au public à la partie historique du site et son articulation avec le programme Parisanté Campus .....	37
Veiller à la qualité du dispositif d'information et de communication qui sera mis en place en phase chantier .....	37
<b>Annexe : Tableau des demandes de précisions et recommandations des garantes 38</b>	
Suites à donner à des interrogations ayant émergé et nécessitant un complément de réponse .....	38
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s .....	40

## Préambule

Le programme PariSanté Campus a fait l'objet d'une concertation préalable du 20 septembre au 13 novembre 2021 décidée par la Commission nationale du débat public (CNDP) et organisée par le maître d'ouvrage, sous l'égide de trois garantes désignées par la CNDP : Anne BERRIAT, Nathalie DURAND et Brigitte FARGEVIEILLE. L'opération est portée par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), maître d'ouvrage, en lien avec le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère des Armées.

L'enjeu de la concertation était de discuter, le plus en amont possible et avec l'ensemble des publics concernés, des objectifs du programme, de ses principales caractéristiques et de ses effets sur le territoire et ses habitants.

Le présent document constitue le bilan de la concertation préalable. Il est dressé par le maître d'ouvrage et tient compte de celui établi par les garantes, rendu public le 13 décembre 2021. Il rend compte des contributions du public durant la concertation et indique les enseignements tirés par le maître d'ouvrage, et les engagements qu'il prend pour la poursuite du projet.

### **Le cadre réglementaire de la concertation**

Conformément à l'article L121-8-1 et 2 du code de l'environnement, le programme de réhabilitation du site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce est soumis à saisine obligatoire de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a saisi la CNDP en décembre 2020. Le 13 janvier 2021, la CNDP a décidé de l'organisation d'une concertation préalable entrant dans son champ de compétences, sous l'égide de trois garantes qu'elle a désignées. Les modalités de la concertation ont donc été définies par la CNDP, qui en a confié l'organisation au maître d'ouvrage (article R.121-8 du code de l'environnement). Dans ce cadre, la CNDP a également validé les modalités et le calendrier de la concertation, ainsi que le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage le 27 juillet 2021.

## Introduction : rappel des grandes lignes du programme présenté en concertation

Le **ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)**, maître d'ouvrage, porte le programme en lien avec le **ministère des Solidarités et de la Santé** et le **ministère des Armées**. Un **groupement d'intérêt scientifique (GIS)** a été **constitué, PariSanté Campus**. Il est chargé de définir le contenu scientifique du programme (recherche, innovation) et d'animer les activités scientifiques du futur campus.

Par ailleurs, l'**Établissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Ile-de-France (EPAURIF)** assure la maîtrise d'ouvrage déléguée du programme sur les aspects immobiliers.

Une **démarche d'initiation** a été engagée dès fin 2021 sur un site dans le 15<sup>e</sup> arrondissement permettant un dimensionnement initial des activités et réunissant en un seul lieu des équipes de recherche des membres de PariSanté Campus, des espaces de formation et des activités de développement économique (notamment un hôtel d'entreprises). Il s'agit d'une étape de transition, garantie de la cohérence entre les acteurs présents et de la pertinence du programme PariSanté Campus.

### Les objectifs du programme PariSanté Campus

Le programme PariSanté Campus vise à **développer la filière du numérique pour la santé en France**, porteuse d'enjeux sociétaux et économiques majeurs, notamment face aux leaders en Asie et aux Etats-Unis. PariSanté Campus ambitionne d'être **un acteur majeur français et européen de l'analyse et de la valorisation des données de santé et le lieu fédérateur de tout l'écosystème professionnel**. En effet, la réunion en un même lieu d'acteurs de rang international aux compétences étendues et complémentaires favorisera la mise en œuvre de projets et programmes communs innovants autour de l'exploitation des données de santé.

Compte tenu des enjeux sociétaux forts de ce sujet, le programme contribuera à la réflexion sur les sciences et les technologies du numérique pour la santé et **inscrira les questions éthiques au cœur de ses préoccupations**.

Le programme vise également à **réaménager l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val de Grâce, dans le respect du site et de son environnement**. Le site repensé et aménagé permettra d'accueillir toutes les activités du programme scientifique.

### Les principales caractéristiques du programme PariSanté Campus

PariSanté Campus est **un campus de recherche et d'innovation dans le domaine du numérique pour la santé, qui s'installerait à l'horizon 2028 sur le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce**, au cœur d'un quartier hospitalier et universitaire historique et prolongeant la vocation d'excellence en santé du site.

Le coût du programme a été évalué à ce stade à **environ 360 millions d'euros**.

Son financement serait partagé entre l'Etat et un opérateur privé, chargé de l'exploitation de certains espaces via un **contrat de concession**.  
La **mise en service est prévue pour 2028**.

## Le programme scientifique

La recherche bénéficiera en un même lieu de la rencontre de nombreux acteurs, publics et privés, et d'une forte interdisciplinarité au service du numérique pour la santé. **Des avancées scientifiques et technologiques majeures sont attendues** dans les domaines de l'épidémiologie, du dépistage, du diagnostic et de la thérapie des cancers ainsi que dans le domaine des maladies neurodégénératives ou cardiovasculaires.

Grâce aux bases de données des opérateurs publics et à la compétence du Health Data Hub qui garantit l'accès aisé et unifié, transparent et sécurisé aux données, **les chercheurs mobiliseront un large spectre disciplinaire, allant des sciences dures aux sciences humaines et sociales**. Ils s'appuieront sur des entrepôts de données d'envergure nationale et travailleront sur de nouveaux moyens pour protéger les populations contre la collecte et l'utilisation abusive de données à caractère personnel de plus en plus sophistiquée, afin de préserver notre « démocratie sanitaire ».

Le programme proposera également **une offre pluridisciplinaire de formation initiale et continue** dans le domaine des sciences du vivant, de la santé, de l'ingénierie, des données et de l'intelligence artificielle.

De plus, **l'ouverture scientifique du campus** répond au double objectif de démocratie sanitaire et de pédagogie scientifique, pour devenir un outil essentiel d'interaction, d'apprentissage et d'information citoyenne. Seraient par exemple organisées des conférences et activités de médiation en numérique pour la santé et des parcours pour les familles et les publics scolaires.

## Le programme immobilier

PariSanté Campus s'installera dans l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées (HIA) du Val-de-Grâce. Plusieurs interventions sont envisagées sur le site : la **suppression des petits bâtiments annexes** au bâtiment principal et la **réhabilitation du bâtiment principal et son adaptation aux besoins du programme, détaillées en page 19 et 20 du présent dossier**.

Le programme s'inscrit dans une volonté de **préserver et valoriser le patrimoine historique** et **d'ouvrir le site sur la ville** en offrant de nouveaux espaces verts au public, tout en **veillant à perturber le moins possible** les habitants, les commerçants et les usagers du marché Port-Royal, pendant le chantier (chantier à faibles nuisances) et durant l'exploitation.

**Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris** devrait évoluer pour permettre la réalisation du programme de formation, de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat, afin de classer le site dans la zone Urbaine Générale (UG).

## Première partie : Déroulement et modalités de la concertation

Le dispositif de concertation (les outils d'information et les modalités de contribution et de dialogue) a été déterminé avec les trois garantes de la concertation et a été validé par la Commission nationale du débat public lors de sa séance du 27 juillet 2021.

*« D'une manière générale le porteur de projet a été attentif aux recommandations des garantes en ce qui concerne l'élaboration du dispositif de concertation. (...) Le dossier et le dispositif de concertation ont pris en compte les principales exigences de la CNDP et les demandes des garantes » (Rapport des garantes, 13 décembre 2021).*

### Les outils d'annonce et d'information

Les informations sur le projet et les modalités de la concertation ont été portées à la connaissance du public via différents outils de communication.

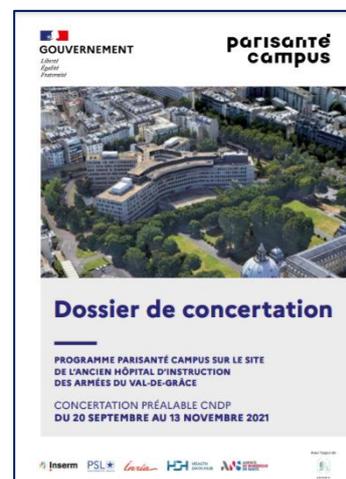
*« Les moyens d'information mis en œuvre par le porteur de projet ont été variés : tractage, boitage, affichage, numérique et presse » (Rapport des garantes, 13 décembre 2021).*

### Le dossier de concertation

Le dossier de concertation présente le programme de manière détaillée : ses objectifs, ses principales caractéristiques et ses enjeux ainsi que les modalités de la concertation.

Il a été diffusé à partir du 20 septembre, à **1 500 exemplaires** au total :

- Mis en ligne sur le site Internet de la concertation,
- Mis à disposition dans les mairies et les établissements universitaires et scientifiques du périmètre<sup>1</sup>,
- Mis à disposition lors de chaque rencontre publique.



<sup>1</sup> Mairie du Vème arrondissement de Paris, Mairie du VIème arrondissement de Paris, Mairie du XIVème arrondissement de Paris, Mairie du XIIIème arrondissement de Paris, Val de Grace, Mairie du VIème arrondissement de Paris, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – MESRI, Institut Pasteur, Institut supérieur d'électronique de Paris, École des hautes études en sciences sociales, Faculté de médecine Paris Descartes, Collège de France, Bibliothèque interuniversitaire Sainte Geneviève, Campus Pierre et Marie Curie, Inserm (siège), École normale supérieure, Inserm transfert, École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris, Paris Biotech Santé, Faculté de médecine Cochin Port-Royal, Faculté de médecine de la Sorbonne, Inria, ANS, Health Data Hub, Université Paris II PanthéonAssas faculté de droit, Mines Paris Tech, École nationale supérieure de chimie de Paris 11, Institut Curie, Institut national agronomique Agro Paris Tech, Université PSL Paris Sciences & Lettres.



## Des panneaux d'exposition

Des jeux de trois panneaux d'exposition au format 85x200cm présentant le projet et les modalités de la concertation ont été installés :

- Dans les mairies des 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements,
- Lors de chaque rencontre publique.



## Un communiqué de presse

Un communiqué de presse annonçant le lancement de la concertation a été transmis aux médias.

## L'information légale

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, la concertation a fait l'objet d'une communication légale :

- Par voie d'affichage : des affiches légales ont été apposées le 3 septembre, dans les lieux suivants :
  - MESRI,
  - Mairies des 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, et 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris,
  - A l'entrée du site du Val-de-Grâce (visible depuis le boulevard Port-Royal).
- Par voie de presse : un avis légal a été publié le 1<sup>er</sup> septembre 2021 dans *Le Parisien*, *Le Parisien.fr*, *les Echos* et *Aujourd'hui en France*.

Compte tenu du changement de lieu pour deux rencontres publiques (atelier urbain du 7 octobre et réunion publique de clôture du 9 novembre), la concertation a fait l'objet d'une nouvelle communication légale :

- Par voie d'affichage : des affiches légales ont été apposées le 16 septembre, dans les lieux suivants :
  - MESRI,
  - Mairies des 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, et 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris,
  - A l'entrée du site du Val-de-Grâce (visible depuis le boulevard Port-Royal).

- Par voie de presse : un avis légal a été publié le 16 septembre 2021 dans *Le Parisien*, *les Echos* et *Aujourd'hui en France* et le 20 septembre 2021 dans *Le Parisien.fr*.

## **Le site internet de la concertation**

**En parallèle du site du programme (<https://parisantecampus.fr/>), un site Internet dédié à la concertation relative au programme Parisanté Campus a été mis en ligne le 3 septembre 2021 : <https://www.concertation-parisantecampus.fr/fr/>**

Cette URL ainsi qu'un QR code sont indiqués sur chacun des outils imprimés (affiche, dépliant, panneaux, dossier de concertation).

Les différentes rubriques du site présentent le maître d'ouvrage, le programme – objectifs et caractéristiques – ainsi que ses enjeux, son coût et son calendrier.

De plus, les documents d'information sur le projet et sur la concertation étaient disponibles sur le site internet (dossier de concertation et dépliant d'information notamment).

Le site internet comportait également l'ensemble des informations sur les modalités de dialogue (annonce des réunions publiques, publication des présentations, comptes-rendus et vidéos).

Afin de partager l'information avec le plus grand nombre, Parisanté Campus et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont régulièrement communiqué sur la concertation et les réunions sur **leurs réseaux sociaux (LinkedIn, Twitter)**.

Entre le 3 septembre et le 13 novembre 2021, **les différentes pages du site internet ont été vues 3 484 fois par 523 utilisateurs** différents.

Entre le 14 novembre 2021 et le 10 février 2022, **les différentes pages du site internet ont été vues 1 200 fois par 261 utilisateurs** différents.

Soit un total sur la période concernée de 4 684 vues

## **Les modalités de dialogue et de contribution**

**14 rencontres publiques ont été organisées en présentiel et à distance pour échanger avec le maître d'ouvrage**

**Différents types de rencontres** ont été proposés afin de toucher le plus large public possible, en s'adaptant aux besoins de chacun. Les formats tenaient compte des thématiques abordées, axées autour du programme scientifique d'une part (cafés scientifiques et webinaires), et du programme immobilier d'autre part (ateliers urbains). De plus, les réunions publiques d'ouverture et de clôture ainsi que les rencontres de proximité organisées sur le marché Port-Royal et les visites de site étaient généralistes<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Il est à noter que des visites de terrain ont été ajoutées au dispositif initial, suite à de nombreuses demandes et en raison de la complétude des 3 visites initialement prévues.

Pour tenir compte de la dimension internationale du programme et pour permettre à tous de participer, des rencontres se sont tenues **en ligne**. De plus, toutes les rencontres en présentiel (sauf les visites de site et les rencontres organisées sur le marché) ont été retransmises en ligne et en direct sur la **chaîne YouTube** du programme.

Au total, la concertation a donné lieu à **33 heures d'échanges**.

Chaque rencontre a fait l'objet d'un compte-rendu mis en ligne sur le site de la concertation. Les vidéos des rencontres ont également été mises en téléchargement sur le site de la concertation.

<p><b>RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE</b>  <b>mardi 21 septembre</b> (19h-21h)                      Amphithéâtre Luton de l'UFR Médecine Cochin (24 rue du Faubourg Saint-Jacques, 75014 Paris)</p>	<p><b>RENCONTRE DE PROXIMITÉ</b>  <b>mardi 28 septembre</b> (9h-12h)                      sur le Marché de Port-Royal</p>	<p><b>CAFÉ SCIENTIFIQUE EN LIGNE</b>                      sur les apports du numérique pour la santé  <b>lundi 4 octobre</b> (19h-21h)</p>
<p><b>VISITES DE TERRAIN*</b>  <b>lundi 27 septembre</b> (10h-12h)  <b>mercredi 13 octobre</b> (14h-16h)  <b>mardi 26 octobre</b> (8h-10h)                      Ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce (74 boulevard de Port-Royal, 75005 Paris)</p>	<p><b>ATELIER URBAIN*</b>                      sur le programme et le projet urbain  <b>jeudi 7 octobre</b> (19h-21h)                      Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement (21 place du Panthéon, 75005 Paris)</p>	<p><b>WEBINAIRE</b>                      sur les enjeux de sécurité de la donnée de santé  <b>mardi 12 octobre</b> (19h-21h)</p>
<p><b>WEBINAIRE</b>                      sur les projets de formation  <b>jeudi 14 octobre</b> (19h-21h)</p>	<p><b>WEBINAIRE</b>                      sur les enjeux environnementaux et les retombées économiques du projet  <b>le mardi 19 octobre</b> (19h-21h)</p>	<p><b>CAFÉ SCIENTIFIQUE*</b>                      sur les projets de recherche envisagés et leur valorisation  <b>jeudi 21 octobre</b> (19h-21h)                      Salle de conférences de l'ESPCI (6/12 rue Jean Calvin, 75005 Paris)</p>
<p><b>RENCONTRE DE PROXIMITÉ</b>  <b>samedi 30 octobre</b> (9h-12h)                      sur le Marché de Port-Royal</p>	<p><b>RENCONTRE DE PROXIMITÉ</b>  <b>jeudi 4 novembre</b> (9h-12h)                      sur le Marché de Port-Royal</p>	<p><b>RÉUNION PUBLIQUE DE CLÔTURE</b>  <b>mardi 9 novembre</b> (19h-21h)                      Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement (21 place du Panthéon, 75005 Paris)</p>



Rencontre de proximité sur le marché de Port Royal – 28/09/21



Café scientifique - 21/10/21



Atelier urbain – 07/10/21



Visite de site – 26/10/21

**Le déroulement et le contenu de ces quatorze rencontres ont été** diversifiés permettant l'acculturation au numérique en santé et l'appropriation des enjeux immobiliers. A titre d'illustration, **l'atelier urbain du 7 octobre** a laissé une large place à un travail en sous-groupe des participants, à partir de plans et documents divers fournis par le maître d'ouvrage. Les axes de travail avaient trait aux accès et au fonctionnement du site. Les représentants de la maîtrise d'ouvrages sont restés à la disposition de chaque groupe pour répondre aux questions sur les hypothèses retenues pour le moment et pour accompagner les groupes de travail dans leurs réflexions. Les travaux ainsi réalisés en petit comité ont ensuite été restitués en séance plénière, donnant des pistes de réflexion à la maîtrise d'ouvrage. Cet atelier a également permis de partager plus en détails le projet immobilier grâce aux explications apportées par les bureaux d'étude présents (EPPC, Agence Avec, Agence DVA).

En plus des rencontres de proximité et ateliers urbains, les webinaires, les cafés scientifiques et les réunions publiques thématiques ont été autant d'occasion de convier de **nombreux intervenants extérieurs** pour contribuer aux échanges :

- des chercheurs, experts dans des disciplines variées (médecine, physique, sociologie, mathématiques, etc.) pour expliquer le contenu du programme scientifique et ses enjeux, notamment ce qu'est le numérique pour la santé mais aussi les projets de recherche mis en œuvre et leurs objectifs (IPM, ISNuS, PSL, Inserm, Q-Bio, PRAIRIE, Inria),
- des représentants d'institutions pour préciser le cadre légal de recueil et du traitement des données de santé (Health Data Hub, ANS),
- des représentants universitaires pour présenter les projets de formation envisagés dans le cadre de PariSanté Campus (PSL).

De plus, **les élus du territoire** ont systématiquement été conviés et se sont régulièrement exprimés lors des différentes rencontres.

## **Le site internet pour contribuer et échanger en ligne**

Un **formulaire en ligne** permettait au public de déposer une question ou un avis sur le programme via le site internet. Le site permettait également le dépôt de **cahiers d'acteur**.

De plus, une **plateforme d'idéation** visait à favoriser les échanges entre les participants avec la possibilité de partager une idée ainsi que de « liker » et de commenter.

L'ensemble des questions et avis déposés ainsi que les réponses du maître d'ouvrage sont disponibles sur le site internet.

## Les chiffres de la participation

Au total, près de **560 personnes** ont participé aux différentes rencontres<sup>5</sup> :



**La chaîne YouTube** a bénéficié de 285 vues au 13 novembre 2021.

Au 10 février 2022, les vidéos des rencontres ont été visionnées 559 fois :

- Réunion d'ouverture : 61 vues
- Café scientifique en ligne sur les apports du numérique pour la santé : 54 vues
- Atelier urbain sur le programme et le projet urbain : 74 vues
- Webinaire sur les enjeux de sécurité de la donnée de santé : 61 vues
- Webinaire sur les projets de formation : 26 vues
- Webinaire urbain sur les enjeux environnementaux et les retombées économiques du projet : 22 vues
- Café scientifique sur les projets de recherche envisagés et leur valorisation : 90 vues
- Réunion publique de clôture : 171 vues

<sup>5</sup> Le nombre de participants s'entend hors équipe projet et organisation.

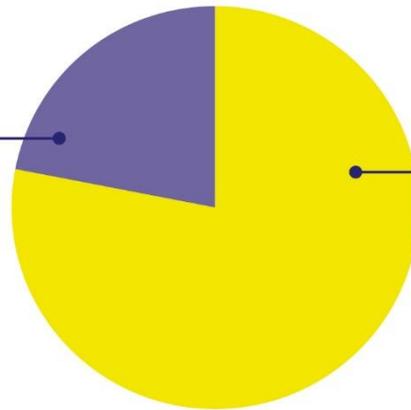
La concertation a permis de recueillir **au total 137 contributions**.

### 30 contributions

via le site internet dont :

**15** questions

**15** avis déposés sur la  
plateforme d'idéation



### 107 contributions lors des rencontres

Ce chiffre comptabilise toutes les prises de paroles des participants ayant eu lieu lors des rencontres de la concertation mais ne prend pas en compte les échanges informels lors des rencontres de proximité sur le marché de Port-Royal.

**8 thèmes différents ont été discutés lors de la concertation.** Les caractéristiques du projet immobilier ont été le sujet le plus évoqué, dans 48 des 137 contributions.

Autres :

**11 contributions**

Les retombées socioéconomiques :  
**3 contributions**

Les effets sur l'environnement  
humain et naturel :  
**28 contributions**

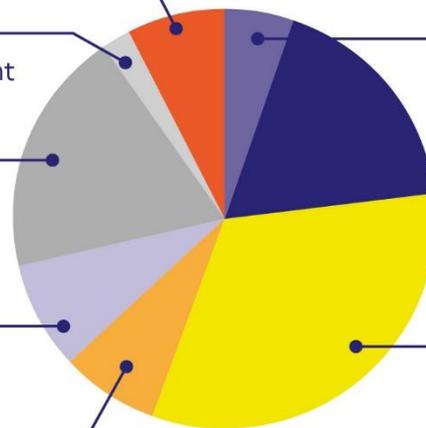
La concertation préalable  
(modalités et suites de la  
concertation) :  
**12 contributions**

La mise en œuvre (MOA,  
planning, financement) :  
**11 contributions**

Les objectifs et l'opportunité  
du programme :  
**8 contributions**

Les caractéristiques du  
programme scientifique :  
**26 contributions**

Les caractéristiques du  
programme immobilier :  
**48 contributions**



Nb : une contribution peut évoquer plusieurs thèmes

## Deuxième partie : Synthèse des contributions

### Une adhésion au programme globalement partagée

#### **La pertinence du programme – scientifique et immobilier, en grande partie reconnue**

Lors des différents échanges, la plupart des participants ont jugé le programme – immobilier comme scientifique – opportun, évoquant par exemple « *un projet d'une grande ambition et d'un très grand intérêt* » [Réunion d'ouverture – 21 septembre].

L'opportunité du projet immobilier est partagée par la majeure partie des participants. Les habitants et les commerçants qui se sont exprimés lors des rencontres de proximité saluent la réhabilitation de l'ancien bâtiment car l'utilisation actuelle du site leur convient peu, et plus particulièrement la présence de barbelés, assurant la sécurité d'un site fermé. Certains font part de leur déception quant à la fermeture de l'hôpital qui a eu lieu en 2016. Les raisons de la fermeture de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce par le Ministère des Armées ont été demandées à plusieurs reprises lors des séances publiques. Bien que cette fermeture ne relevait pas d'une décision liée au programme, la maîtrise d'ouvrage a répondu avec les éléments dont elle disposait.

Le programme scientifique a été majoritairement approuvé, considérant que le projet Parisanté Campus a du sens et offre une cohérence avec l'ancien équipement hospitalier. L'importance d'une véritable souveraineté dans le domaine du numérique pour la santé a également été un argument en faveur du programme.

Cependant, dans le contexte de pandémie, quelques participants considèrent que la priorité devrait être donnée au système de santé ainsi qu'au renforcement des capacités d'accueil des patients plutôt qu'à la formation, recherche, et innovation.

#### **Réponse du maître d'ouvrage**

PariSanté Campus s'inscrit dans le cadre de la stratégie française en matière de numérique pour la santé. L'objectif du programme est de donner les outils et les méthodologies aux chercheurs, aux enseignants, aux soignants et aux entrepreneurs pour s'adapter et développer des initiatives fortes autour du numérique pour la santé et pour améliorer le système de santé. Ainsi, système de santé, recherche et innovation se complètent : le programme Parisanté Campus impacte tout l'écosystème de soin, au-delà de la seule recherche, et bénéficiera ainsi à tous les citoyens.

La fermeture de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées (HIA) du Val-de-Grâce en 2016 fait suite à une décision relevant de la politique de santé du ministère des Armées en accord avec les politiques publiques d'alors. La rénovation de l'Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce avait été considérée comme financièrement trop élevée et sa localisation peu optimale pour les besoins du ministère des Armées. Les activités de soins de l'ancien l'Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce ont ainsi été déplacées vers les deux autres hôpitaux d'Instruction des armées (HIA), l'équivalent des CHU civils, de la région parisienne :

Percy à Clamart (Hauts-de-Seine) et Begin à Vincennes (Val-de-Marne). Deux établissements dont la vocation est à 100 % militaire, avec la prise en charge des soldats blessés en opération.

Le maître d'ouvrage a également expliqué que, selon l'Agence Régionale de Santé publique (ARS) Ile de France, l'offre de soins et notamment d'hôpitaux publics sur la ville de Paris avait été considérée comme suffisante pour couvrir les besoins de la population, l'hôpital Cochin et l'hôpital de la Pitié Salpêtrière étant ainsi situés à proximité de l'ancien l'Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce.

## **L'écosystème du numérique en santé : une nécessité partagée par le plus grand nombre, ponctuellement questionnée**

De nombreux participants partagent l'importance pour le futur campus de s'insérer dans le tissu scientifique existant, et de nouer des partenariats : « *la réunion de chercheurs en un seul lieu est primordiale pour apporter de la visibilité en France et à l'international, et ainsi rester compétitif* » [Café scientifique projets de recherche – 21 octobre].

Toutefois, la nécessité de cet écosystème a donné lieu à des interrogations au regard du contexte actuel : « *En quoi est-ce avantageux de regrouper les chercheurs dans un seul lieu alors que le travail à distance se développe ?* » [Café scientifique projets de recherche – 21 octobre].

### **Réponse du maître d'ouvrage**

Un des grands enjeux du projet est de faire travailler en synergie tous les acteurs de l'écosystème, publics et privés, et de rassembler toutes les expertises sur un même lieu pour rendre plus efficace le processus de formation, de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat. Ainsi le programme s'inscrit bien dans une logique de partenariat et de collaboration avec les structures déjà existantes, afin de s'insérer au mieux dans l'écosystème scientifique.

La proximité en un même lieu, même si le télétravail se développe, facilite les rencontres scientifiques et la transversalité, et permet l'accès aux ressources nécessaires pour lancer des programmes de recherche. La formation d'étudiants et des professionnels de santé sur site est aussi l'un des enjeux majeurs attendu du programme et justifie sa proximité.

## **Des remarques, questions et propositions qui ont principalement porté sur le projet immobilier**

### **L'attachement à la dimension historique du site**

L'attachement à la partie historique du site (l'Abbaye et l'École de Santé des Armées) a été manifesté, et plusieurs participants ont demandé à connaître son devenir.

### **Réponse du maître d'ouvrage**

Le programme immobilier se situe au cœur d'un patrimoine architectural sensible et protégé et une attention particulière est portée à la dimension mémorielle.

La partie historique du site située en partie haute, qui accueille notamment le Service de Santé des Armées, l'Abbaye, son ancien cloître, et les jardins historiques, restera affectée au ministère des Armées. Les bâtiments historiques ne font pas partie du périmètre du programme au sens strict. Toutefois, le Service de Santé des Armées et son école travaillent avec le maître d'ouvrage sur les sujets de mitoyenneté. Depuis une décision de l'État en 1990, les sols et sous-sols de l'abbaye royale du Val-de-Grâce et des carrières sont protégés par l'arrêté de classement du 1er mars 1990. Aussi, bien que le bâtiment de l'ancien hôpital ne soit pas lui-même protégé au titre des Monuments Historiques, l'intervention sur le bâtiment sera soumise à l'autorisation du préfet de région. Compte tenu de la sensibilité patrimoniale du lieu, les travaux seront menés sous la surveillance des architectes des bâtiments de France et de la conservation régionale des Monuments Historiques. Le maître d'ouvrage sera ainsi très vigilant aux interactions et à la relation avec la partie historique du site. La co-visibilité du bâtiment hospitalier restructuré avec l'abbaye royale est, par exemple, un enjeu patrimonial majeur. Ce paramètre sera pris en compte dans les intentions d'aménagement, afin de conserver un environnement paysager cohérent.

## Les modalités de réaménagement du monobloc

### L'architecture du bâtiment actuel

Des remarques divergentes ont été faites au sujet de l'architecture du bâtiment « monobloc » de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce. Certains participants estiment que ce bâtiment a une architecture « curieuse » et « peu esthétique » et qu'il n'est pas nécessaire de le conserver [Visite de site – 27 septembre]. A contrario, plusieurs participants ont indiqué que le bâtiment présente un intérêt architectural, et que le projet de réhabilitation devra veiller à « préserver et respecter l'intention des concepteurs de cet édifice ». [Atelier urbain – 7 octobre].

### **Réponse du maître d'ouvrage**

Bien que le « monobloc » ne soit pas classé au titre du patrimoine, le projet immobilier prévoit de conserver sa forme et son esthétique, caractéristiques de l'architecture des années 1970, de respecter l'œuvre des architectes du bâtiment, tout en l'adaptant aux besoins du programme dans le cadre de sa réhabilitation.

### La réhabilitation du monobloc

Le projet de réhabilitation du « monobloc » a fait l'objet de nombreux questionnements. Des participants ont ainsi demandé si le bâtiment « monobloc » serait démoli, tandis que d'autres participants souhaitaient savoir si des nouveaux bâtiments seraient édifiés et connaître leur localisation. Des demandes de précisions ont également été formulées au sujet de la volumétrie et des surfaces du monobloc transformé et de ses extensions. Certains participants ont remis en question l'agrandissement du bâtiment, jugé déjà très volumineux.

## Réponse du maître d'ouvrage

La parcelle dédiée au projet Parisanté Campus a une surface d'environ 28 000 m<sup>2</sup>. Le bâtiment principal a une surface d'environ 53 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher répartie sur 12 niveaux dont trois niveaux de sous-sols.

Le maître d'ouvrage a indiqué que le programme Parisanté Campus avait pour ambition d'atteindre environ 73 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher dans sa globalité en réhabilitant notamment le bâtiment monobloc, des extensions étant également créées. Les interventions envisagées sur le bâti sont les suivantes :

- Une première phase de déconstruction, avec la suppression des petits bâtiments annexes au bâtiment principal dit « Monobloc », représentés en rouge sur le schéma ci-dessous,
- Une phase de reconversion du Monobloc pour permettre :
  - La réhabilitation et l'adaptation de l'ancien hôpital aux besoins du programme, comme figuré sur le schéma ci-dessous en bleu,
  - La création de nouveaux bâtiments (environ 23 000 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher) qui seraient situés à l'intérieur des branches du Monobloc comme figuré sur le schéma ci-dessous en bleu. La réalisation de ces nouveaux espaces ne sera pas visible depuis l'Abbaye du Val-de-Grâce ni depuis le boulevard de Port-Royal puisque l'extension envisagée se développera uniquement dans les niveaux inférieurs au niveau du boulevard. Dans le cadre de l'atelier du 7 octobre, le schéma de principe suivant a été présenté au public :



En rouge : éléments déconstruits  
En bleu : surfaces créées

## La programmation immobilière

La nature des activités prévues a été source d'interrogations, donnant lieu à des demandes de précisions, en particulier sur la répartition des surfaces dédiées aux activités administratives, à la formation et aux associations. En particulier, certains participants ont dit craindre que les activités administratives occupent une place trop importante. Une partie dédiée à la restauration des usagers du campus a également été évoquée.

### **Réponse du maître d'ouvrage**

#### ➤ **Répartition des surfaces du programme Parisanté Campus :**

Une moitié du bâtiment sera occupée par des structures publiques (de recherche et de formation notamment<sup>6</sup>) et l'autre moitié par des acteurs privés (start-up, entreprises de taille intermédiaires et grands comptes).

L'expression des besoins des acteurs publics qui s'installeront sur Parisanté Campus est en cours d'actualisation. Une mission de programmation a été confiée en début d'année 2021 à un groupement de prestataires piloté par la société EPPC. Ce travail permettra également de calibrer la nature et les superficies des activités qui pourraient être développées sur la partie privée du projet.

#### ➤ **Surfaces du programme Parisanté Campus dédiée aux associations :**

Le travail de programmation doit également permettre de définir les surfaces qui pourraient être dédiées aux associations (comme des associations de patients), de façon permanente ou sur des plages horaires spécifiques, selon les demandes exprimées. L'idée d'un espace dédié aux associations est ainsi à l'étude. Néanmoins, à ce stade de la programmation, il n'est pas encore défini en termes de m<sup>2</sup>.

Un premier lieu pour Parisanté Campus a ouvert fin 2021 dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, cette première étape met en œuvre - à plus petite échelle - le programme scientifique et immobilier, qui s'installera en 2028 sur le site emblématique de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce. Rassemblant et réunissant les principaux acteurs de l'écosystème du numérique en santé en un même lieu, elle permettra ainsi d'accélérer l'innovation et de positionner dès à présent la France comme un des leaders mondiaux du numérique en santé.

Ce projet, qui prend forme dès à présent, permettra également de confirmer les besoins en surfaces des différents acteurs qui s'installeront en 2028 sur le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce, et la pertinence de ce regroupement d'acteurs publics et privés.

#### ➤ **Surfaces du programme Parisanté Campus dédiée à la restauration :**

Le programme Parisanté Campus prévoit bien une offre de restauration, nécessaire au bon fonctionnement. A destination de tous les usagers du site, le restaurant inter-entreprises (étudiants, chercheurs, personnels, etc.) sera accessible à tous depuis l'intérieur du bâtiment réhabilité. La programmation actuellement en cours permet-

---

<sup>6</sup> Les partenaires publics fondateurs (Inserm, Université Paris Sciences et Lettres, Inria), des opérateurs plus récents (Health Data Hub, Agence du numérique de Santé) et des collaborations complémentaires (Institut PRAIRIE, Institut de technologies avancées pour la Santé, Q-Bio).

tra de définir les espaces dédiés. Il est ainsi envisageable de prévoir une restauration d'entreprises, avec une offre de menus adaptée aux différents usagers, ainsi qu'une offre de restauration dite rapide ou cafétéria. Ces services pourraient se situer au rez-de-chaussée du bâtiment, et renforcer ainsi les synergies entre les entités présentes sur le campus. Le choix des prestataires en charge de la restauration collective sera fait lors de la mise en place du contrat de concession.

## La localisation de la résidence chercheurs/ étudiants

Concernant la résidence d'habitations chercheurs/étudiants, diverses propositions de localisation ont été exprimées :

- Dans le bâtiment monobloc, pour éviter la densification de la parcelle ;
- En lieu et place du bâtiment modulaire n°2 ;
- Eviter de la localiser le long du boulevard Port-Royal, car cela dénaturerait la vue et exposerait les résidents à des nuisances liées au boulevard.

En complément, la programmation de logements sociaux a été proposée, notamment pour les personnels de santé à faible rémunération.

Des questions ont également été posées sur le volume et les destinataires de ces logements.

## **Réponse du maître d'ouvrage**

Compte tenu du stade précoce d'avancement du projet et des études en cours, la localisation exacte des logements n'est pas encore connue. Les études continuent en prenant en compte les propositions des participants, notamment lors de l'atelier urbain du 7 octobre. Les contraintes liées à la mixité des usages sur le monobloc sont également à l'étude.

Le maître d'ouvrage a évoqué en séance que le nombre de logements était à l'étude, en direction des chercheurs, enseignants et étudiants en lien avec le campus.

## L'extérieur du bâtiment

Plusieurs riverains craignent que, dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment, des interventions soient prévues sur la toiture du bâtiment.

La végétalisation partielle du toit a été proposée à plusieurs reprises et, plus globalement, l'amélioration globale de l'extérieur du monobloc.

## Réponse du maître d'ouvrage

### ➤ Interventions prévues sur la toiture du bâtiment :

Le bâtiment dans son état actuel comporte de nombreuses installations techniques notamment en toiture (climatisation...). Un des enjeux du programme immobilier est de déplacer ces équipements au sein du bâtiment afin de libérer la surface du toit et d'affecter des fonctions permettant de mettre en valeur la toiture en évitant de créer toute nuisance pour le voisinage.

Ainsi, il n'est pas prévu d'installations techniques, de type antennes ou de radars en toiture.

### ➤ Végétalisation de la toiture du bâtiment :

L'aménagement et la gestion des espaces autour de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce doit permettre de renforcer le caractère naturel du site, d'en développer la biodiversité, afin de renforcer son rôle dans les trames vertes de la ville de Paris.

La parcelle dévolue au programme immobilier Parisanté Campus est située en « zone urbaine des grands services urbains » (UGSU) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Paris, et le projet est localisé en secteur de renforcement du végétal. A ce titre, le projet devra préserver la pleine terre, et prévoir des aménagements végétalisés en toiture et terrasse, ou sur les murs. Il devra également veiller au renforcement des différentes strates végétales (herbacée, arbustive et arborée) et à l'intégration d'espèces locales, non invasives, non allergènes.

La biodiversité étant un point important du programme immobilier, une étude sur la faune et la flore a été menée ainsi qu'une étude phytosanitaire afin de connaître l'état de santé de arbres. Ces deux diagnostics de l'existant permettront d'enrichir les études de programmation afin de proposer une réponse ambitieuse visant à végétaliser les toitures tout comme les façades des bâtiments tout en conservant dans la mesure du possible et selon leur état de santé les arbres du site.

## [La modification du Plan Local d'Urbanisme \(PLU\)](#)

Les raisons de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ont été demandées, suivies de questions sur la nature de cette modification.

## Réponse du maître d'ouvrage

La parcelle de l'ancien Hôpital d'instruction des Armées du Val-de-Grâce est actuellement classée en zone de Grands Services Urbains (UGSU). Ce zonage a été créé en 2006 afin de préserver des zones d'accueil pour les équipements et services nécessaires au fonctionnement de l'agglomération, et concernait l'ancien hôpital au titre de sa fonction hospitalière. La zone UGSU pose un principe d'interdiction des programmes d'habitats, de commerces, de laboratoires, de bureaux et d'hébergement hôtelier. Ils sont autorisés sous conditions et de manière très

restrictive, notamment s'ils sont liés à un CINASPIC (Constructions et Installations Nécessaires Aux Services Publics ou d'Intérêt Collectif), destination quasi exclusivement autorisée dans cette zone.

En conséquence, le programme Parisanté Campus nécessite une modification du zonage actuel en zone UG afin de permettre l'intégration des nouveaux usages prévus dans le programme.

## La fréquentation du site Parisanté Campus

La question de la capacité d'accueil du site à terme a été posée à plusieurs reprises, notamment en regard de celle de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce.

### Réponse du maître d'ouvrage

Le programme Parisanté Campus permettra d'accueillir environ 3 000 personnes qui, à ce stade, peuvent être catégorisées comme suit : enseignants-chercheurs et étudiants- de l'Université Paris-Sciences et Lettres, chercheurs, enseignants-chercheurs et agents des entités publiques installées sur le site (INSERM, INRIA, Health Data Hub et Agence du Numérique en santé), entreprises (start-up, PME et grands groupes).

A titre de comparaison, et selon les informations fournies par le Ministère des Armées, l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce qui a cessé son activité en juillet 2016 comptait 380 lits. Le personnel médical affecté au suivi de des patients était d'environ 1 500 personnes/jour. Il convient d'ajouter les visiteurs qui rendaient visite aux patients. Il y avait donc environ 2 000 personnes/jour qui étaient présentes sur le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce jusqu'à sa fermeture en 2016.

Le bâtiment « monobloc » est aujourd'hui occupé par 340 militaires et ce jusqu'à la fin de l'année 2024, soit après les jeux olympiques prévus du 26 juillet au 11 août 2024 et les jeux paralympiques prévus du 28 août au 8 septembre et organisés en France.

Compte-tenu de la mixité des programmes qui seront installés sur Parisanté Campus, et de la diversité des publics accueillis sur le site, il est envisagé que les personnes attendues se répartissent tout au long de la journée et de la semaine. Ainsi, on peut estimer que la fréquentation du site s'approchera de la fréquentation antérieure, soit environ 2.000 personnes par jour.

## L'aménagement paysager

Les participants souhaitent que l'aménagement paysager du site soit conservé et densifié aux abords du bâtiment « monobloc ». Un espace de promenade a été proposé par plusieurs participants, tout comme la végétalisation du toit et des façades du monobloc.

## Réponse du maître d'ouvrage

Le site du Val-de-Grâce, et notamment la parcelle de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées présente une surface importante d'espaces végétalisés. Ces espaces font, de ce fait, l'objet d'une attention toute particulière pour les mettre en valeur dans le cadre de PariSanté Campus. L'aménagement et la gestion de ces espaces doit notamment permettre de renforcer le caractère naturel type « forêt urbaine » afin de développer la biodiversité. Le projet étant situé en secteur de renforcement du végétal, le développement d'une forêt urbaine vise à préserver la pleine terre, à renforcer des aménagements végétalisés en toiture et terrasse avec un travail sur les différentes strates végétales (herbacée, arbustive et arborée) et/ou sur les murs à en favorisant l'intégration d'espèces locales, non invasives, non allergènes.

Un diagnostic phytosanitaire a été réalisé sur l'ensemble du site. Ce travail préalable permet de bien connaître l'état de santé de l'ensemble des arbres. Six sujets malades ont été identifiés et devront être remplacés. Les arbres seront dans leur majorité préservés et valorisés.

La végétalisation du toit, ou encore la densification de la végétalisation seront étudiées suite à la concertation.

De façon similaire à la préservation et la valorisation des espaces verts, la question de l'ouverture au public des jardins constitue un point d'attention dans le cadre de ce projet immobilier. Une réflexion urbaine a été menée et conclut à la pertinence d'ouvrir une partie du site du programme PariSanté Campus au public et de le dédier à un espace paysager qui viendrait notamment densifier la végétalisation du site. L'ouverture d'au moins une partie du site par la création d'un nouvel espace vert public dans l'emprise de la parcelle pourrait permettre de combler en partie le déficit en espaces verts ouverts au public dans le quartier, toutefois, les conditions de cette ouverture restent à définir pour garantir les aspects fonctionnels et de sécurité du programme PariSanté Campus.

Ces enjeux pourront permettre au programme d'incarner cette notion de campus, et de créer un lieu de vie, avec un espace paysager protégé et adapté.

## L'attente exprimée en termes de périmètre et d'ouverture des jardins au public

De manière générale, le public a questionné la future délimitation des espaces, entre le périmètre opérationnel du programme PariSanté Campus et le site historique du Val-de-Grâce restant affecté au ministère des Armées. L'élargissement du périmètre du projet jusqu'à la promenade des malades a été demandé par plusieurs participants afin de la rendre accessible au public.

L'ouverture au public du jardin haut a été réclamée à plusieurs reprises par les riverains et habitants du quartier, appuyés par les élus du V<sup>ème</sup> arrondissement. Les participants ont argué du peu d'espaces verts disponibles dans le quartier. Certains ont proposé alors que le périmètre du projet soit repensé pour englober le jardin haut, tandis que d'autres ont douté de la possibilité d'ouvrir le site au public compte tenu « des niveaux

de sécurité à prévoir à la fois pour la partie militaire et pour la partie campus » [Réunion de clôture – 9 novembre]

## Réponse du maître d'ouvrage

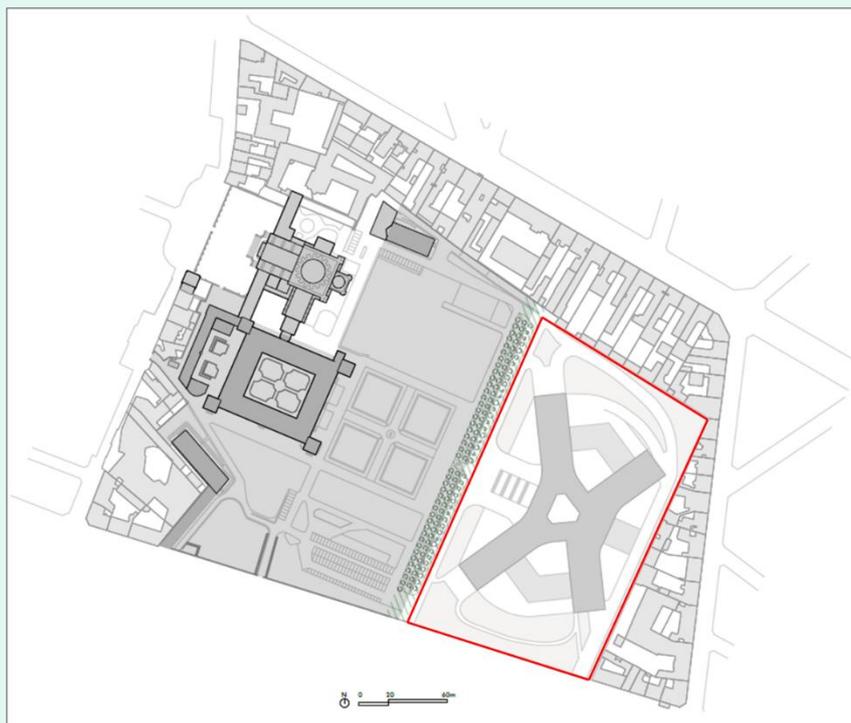
Le périmètre du projet a été clarifié lors des rencontres :

La partie historique du site située en partie haute, qui accueille notamment le Service de Santé des Armées, l'Abbaye, son ancien cloître, et les jardins historiques, restera affectée au ministère des Armées. Les bâtiments historiques ne font pas partie du périmètre du programme au sens strict.

Le changement d'affectation au bénéfice du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) pour les besoins du programme Parisanté Campus concerne uniquement la parcelle de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce, situé en partie basse.

La délimitation entre les deux sites se situe à ce stade du projet au niveau du mur de soutènement de la promenade des malades qui resterait dans le périmètre de propriété du ministère des Armées.

Le plan suivant a été présenté au public lors de chacune des rencontres et présente les deux périmètres : en gris foncé la partie restant affectée au Ministère des Armées et en gris clair, encadrée en rouge, celle dévolue au programme Parisanté campus.



L'ouverture de la parcelle historique présentant des enjeux de sécurité militaire, elle fait l'objet de discussions entre le ministère des Armées, la Préfecture de Région et la Ville de Paris. La décision d'ouvrir cette parcelle au public ne relève ainsi pas du périmètre de Parisanté Campus, même si le maître d'ouvrage y est sensible, notamment pour concevoir au mieux son articulation avec le programme Parisanté Campus.

## Des remarques sur les accès au futur site

Plusieurs propositions ont été faites concernant les accès et la traversée du futur campus :

- Rendre la parcelle traversante pour les modes doux et les personnes à mobilité réduite (PMR) depuis le Boulevard du Port Royal en étudiant les accès sur la rue Claude Bernard, et la rue Saint-Jacques ;
- Conserver l'unique entrée existante si cela est suffisant pour le flux d'usagers ;
- Ne pas utiliser comme entrée l'accès pompier existant qui se situe au milieu du marché de Port-Royal ;
- Distinguer deux entrées : l'une logistique et l'autre destinée aux piétons et aux cyclistes ;

De plus, les participants ont exprimé le souhait que les aménagements des accès véhicules soient pensés afin de limiter les nuisances sonores et visuelles.

Quelques interrogations ont également porté sur les moyens mis en place pour assurer la sécurité du futur campus.

### Réponse du maître d'ouvrage

La question des accès est un point de vigilance et les études se poursuivent en tenant compte des propositions qui ont émergées durant la concertation. Les discussions lors des rencontres de la concertation ont donné lieu à des compléments d'explication de la part du maître d'ouvrage, venant nourrir les futures réflexions :

- L'accès depuis le boulevard de Port Royal tel qu'il existe sera maintenu, notamment pour accueillir les flux de véhicules personnels, et les flux de livraison. Cet accès sera également dédié aux pompiers.
- La création d'une entrée rue Saint-Jacques serait située sur la partie du site dont le ministère des Armées restera affectataire, il s'agit d'un élément de décision qui appartient à ce ministère, le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation n'est pas compétent pour pouvoir en décider.
- Il n'existe aucun accès depuis les immeubles de la rue Claude Bernard, et nécessiterait l'acquisition de propriétés privées non prévue par le programme.
- Il semble pertinent que les différents types de flux (véhicules/mobilités douces et PMR) soient différenciés sur le site pour assurer leur bon fonctionnement et la sécurité des différents usagers. Pour ce faire, l'accès véhicule existant pourrait être conservé et l'accès dédié aux mobilités douces modifié.
- Le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce est bordé par des habitations privées au Nord et à l'Est qui ne permettent pas d'envisager la création d'un nouvel accès à cet endroit.

Les conditions de l'ouverture au public seront étudiées de manière à garantir la sécurité du campus.

## La vigilance du public quant aux impacts du projet

### En phase chantier

De nombreuses questions ont porté sur les nuisances liées au chantier, les participants souhaitant connaître leur nature, leur durée et les moyens mis en œuvre pour réduire ces nuisances. Les inquiétudes des riverains qui se sont exprimés portaient en particulier sur le bruit, sur la préservation de la faune et de la flore, ainsi que, à la marge, sur la manière dont seront traités les déchets.

#### Réponse du maître d'ouvrage

La gestion des nuisances durant les travaux est un enjeu fort identifié par le maître d'ouvrage. Ainsi, dans le cadre de la concession, l'élaboration d'une charte de chantier à faible nuisances sera imposée aux entreprises de travaux afin d'organiser et de prévoir toutes les mesures à prendre pour limiter l'impact du chantier sur le voisinage et l'environnement. Cette charte prendra en compte :

- Les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier (nuisances sonores, circulation routière générée par le chantier, poussières liées au chantier, etc.) ;
- Les pollutions de proximité lors du chantier (sols, eaux de surface et souterraines, etc.) ;
- Les nuisances sur la biodiversité locale (flore et faune présente sur le site) ;
- La quantité de déchets de chantier à travers le tri, réemploi et recyclage, etc. Un diagnostic sur les possibilités de réemplois des matériaux issus des déconstructions et des équipements présents sur le site sera mené. La décision de mobiliser les filières de l'Economie Sociale et Solidaire pour mener à bien cette valorisation n'est pas arbitraire à ce stade, mais pourrait faire partie des obligations imposées au concessionnaire.

### En phase d'exploitation, en lien avec les mobilités douces, les démarches environnementales et l'approvisionnement en énergie

Les nuisances en phase exploitation et les moyens mis en œuvre pour les réduire ont fait l'objet de plusieurs contributions. Les riverains ont tout particulièrement évoqué l'arrière du bâtiment monobloc, souhaitant une circulation automobile restreinte dans cette zone logistique ainsi que sur le site en général, pour laisser davantage d'espaces dédiés aux piétons et aux vélos. La crainte d'une pollution visuelle des antennes relais placées en toiture a également été exprimée. Enfin, la nécessité de la protection environnementale du site a émergé lors des rencontres.

#### Réponse du maître d'ouvrage

Le projet ne générera pas de nuisances comme ce fut le cas de l'exploitation de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce : pas de mouvements de malades ni de transports médicaux notamment. Le niveau d'activité logistique (livraison et approvisionnement du site) ne devrait pas dépasser celui de l'ancien hôpital.

Le maître d'ouvrage souhaite intégrer des évolutions technologiques qui permettront de minimiser les niveaux de bruit pour préserver l'environnement immédiat du campus, en intégrant les éléments techniques au sein du monobloc (traitement d'air par exemple). Il est également prévu la mise en place de filtres sur les extracteurs d'air pour un contrôle strict des odeurs.

De plus, l'objectif est bien de développer les mobilités douces pour desservir le site et la création de voies dédiées aux mobilités douces (vélos, piétons, etc.) est à l'étude.

La réhabilitation du monobloc vise à améliorer la qualité thermique du bâtiment, construit dans les années 1970, pour évoluer vers la neutralité carbone. La certification environnementale du bâtiment dans le cadre de sa réhabilitation est également envisagée.

## Les effets socioéconomiques attendus

L'impact socio-économique du projet sur le quartier est perçu comme étant positif et générateur d'emplois. A l'occasion des rencontres de proximité, des commerçants ont souligné l'apport économique que représentera le programme Parisanté Campus. Des questions relatives à la création d'emplois dans le cadre du programme ont été formulées : « *Un post-doctorant demande si, dans le cadre du développement de nouveaux programmes, de nouveaux recrutements sont envisagés. Plus largement, il demande si la création de nouveaux postes de recherche est un objectif du projet Parisanté Campus* » [Café scientifique projets de recherche – 21 octobre]

Le souhait que le projet soit pensé en direction du quartier et des associations locales a été exprimé. Ainsi, certains ont proposé de mettre en place des partenariats dans le domaine de la restauration afin de privilégier l'économie locale du quartier.

## Réponse du maître d'ouvrage

L'évaluation socioéconomique est en cours ; elle permettra d'objectiver les incidences socio-économiques du projet sur le quartier. Le programme aura un effet économique positif sur le quartier. Il sera source de clientèle nouvelle pour les commerces proches du site.

Le maître d'ouvrage a également indiqué que de nouveaux recrutements seront possibles et se feront via les organismes partenaires - instituts de recherches et startups - selon les activités et projets développés.

## Des demandes de précisions sur le programme scientifique

### Des besoins de clarification sur la notion de numérique pour la santé

Durant la concertation, les participants ont sollicité à plusieurs reprises des clarifications quant à la notion de numérique pour la santé.

## Réponse du maître d'ouvrage

Le numérique pour la santé désigne un domaine de recherche, d'activité, d'enseignement qui vise à appliquer des technologies de l'information et de la communication à l'ensemble des activités en rapport avec la santé. La téléconsultation, les systèmes d'information dans les hôpitaux, les objets connectés, le développement de services en ligne sont autant de pratiques qui relèvent du numérique pour la santé.

Lors des rencontres publiques, afin de clarifier cette notion de numérique pour la santé, le maître d'ouvrage s'est appuyé sur des exemples d'usages issus du quotidien des Français tels que : la prise de rendez-vous en ligne sur Internet ou la carte vitale contenant les données numériques de chaque patient, etc. Des experts sont intervenus dans le cadre de cafés scientifiques pour illustrer la recherche et l'usage du numérique pour la santé avec la présentation d'avancée en matière de détection des maladies et de traitement extracorporel, grâce à des appareils connectés (exemple d'un capteur pour le Diagnostic Précoce de l'Insuffisance Cardiaque).

## Des questions sur le contenu du programme scientifique et les activités du campus

Des interrogations sur le contenu du programme scientifique ont été formulées : précisions sur les activités de recherche, les structures présentes, les types de start-up, etc. A l'occasion du webinar dédié aux projets de formation, des questions ont été posées sur le contenu et les modalités de l'offre de formation qui sera proposée. Les participants autant que les intervenants ont souligné l'importance de l'interdisciplinarité de cette offre.

La collecte et la protection des données de santé sont, par ailleurs, apparues comme des sujets de craintes pour le public. En particulier, le rôle du Health Data Hub a été questionné, par exemple par une participante qui « demande si le Health Data Hub est géré par Microsoft, si les données personnelles de santé sont vendues et comment assurer la confidentialité de ces données. » [Visite de site – 27 septembre].

Enfin, certains participants ont estimé la présence du numérique trop importante, au détriment des rapports humains.

## Réponse du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage a apporté des précisions sur le contenu du programme scientifique et sur les acteurs, à l'occasion des rencontres dédiées :

- Le café scientifique en ligne du 4 octobre ;
- Le webinar sur le sujet de la protection des données de santé le 12 octobre ;
- Le webinar sur les projets de formation le 14 octobre ;
- Le café scientifique sur les projets de recherche envisagés le 21 octobre.

Le rôle du Health Data Hub a notamment été détaillé : le Health Data Hub est l'un des fondateurs du programme Parisanté Campus. Institution publique portée par le

Ministère de la Santé, cette agence est chargée de structurer la collecte de données en santé en France. Elle travaille avec les structures qui génèrent des données de santé pour les centraliser dans le Système National de Données de santé et faire en sorte qu'elles soient exploitées selon des règles précises et ce pour mieux comprendre le fonctionnement du système, les maladies et le traitement des patients, ainsi que contribuer à la recherche, à l'amélioration de la prise en charge ou encore de l'accès au soin. Ces données sont stockées de manière sécurisée. Anonymisées, elles sont utilisées à des fins de santé publique dans le but d'améliorer tous les paramètres du système de santé.

Concernant l'accueil de start-up au sein du campus, l'objectif est de réunir un ensemble d'entreprises, qu'elles soient jeunes ou plus matures, afin de créer un écosystème dans la filière du numérique pour la santé permettant le développement des startups et afin qu'à terme ces entreprises puissent s'imposer à l'international.

## Une demande de médiation scientifique

La nécessité d'inclure les citoyens et les patients au programme scientifique, en leur expliquant le contenu et les évolutions de cette filière, a été souligné : « *un réel besoin de s'approprier les notions liées au numérique pour la santé car elles peuvent faire peur* ». [Réunion d'ouverture – 21 septembre]. Il a ainsi été proposé l'ouverture d'un cabinet médical pour les habitants du quartier, un espace de conférences et de formations ouvert au public sur les questions de santé numérique et d'éthique, des expositions sur les travaux de recherches menés, ou encore la mise en place d'activités autour de l'art numérique.

Au-delà d'un effort de pédagogie envers les publics béotiens, il a été demandé que les patients puissent être associés à la recherche scientifique.

### Réponse du maître d'ouvrage

La médiation et l'ouverture du campus aux citoyens représente un axe fort du programme, qui ambitionne d'ouvrir ces thématiques aux citoyens et de leur permettre de s'informer et se former aux enjeux du numérique pour la santé.

Les éléments de programme qui pourraient permettre de porter cette médiation avec le public sont en cours d'étude ; des débats, événements et animations sont envisagés. L'art numérique commence à être intégré au programme pour accompagner la réflexion citoyenne sur le champ du numérique pour la santé.

Concernant l'ouverture d'un cabinet médical, le maître d'ouvrage a indiqué que le campus est dévolu à la recherche et au développement de la filière du numérique pour la santé. L'accès du public pour des consultations médicales de ville complexifierait substantiellement le programme en termes de sécurité, classement d'établissement et de flux. De plus, il est à noter qu'une offre importante de soin est déjà accessible sur l'ensemble de la ville.

## Quelques interrogations sur la gouvernance, le financement et le planning

Le modèle de financement du programme par un contrat de concession avec des acteurs privés a fait l'objet de plusieurs interrogations. La distinction entre les partenaires publics et privés a nécessité des précisions pour une partie du public. Par ailleurs, des participants ont souhaité savoir si le budget du programme, estimé à environ 360 millions d'euros, était arrêté et si son financement était garanti.

Une partie des participants a fait part de ses interrogations concernant la répartition des rôles entre les différents ministères qui participent au projet. De plus, il a été demandé une plus grande clarté quant au rôle des différents acteurs dans le programme.

Le calendrier de mise en œuvre du programme a fait l'objet d'interrogations, notamment son émergence jugée tardive « *alors que les bâtiments sont disponibles depuis 2016 ?* » [Visite de site – 27 septembre].

### **Réponse du maître d'ouvrage**

Le programme est dans une phase amont de définition ; les travaux débutant en 2026 pour une livraison du bâtiment réhabilité et restructuré en 2028. Depuis sa fermeture en tant qu'hôpital en 2016, le site est occupé par la mission 'Sentinelle' et ce jusqu'en 2024.

L'émergence du programme Parisanté Campus fin 2020 fait suite à une décision du gouvernement, après avoir étudié plusieurs projets de transformation du site. Le Président de la République a annoncé le programme le 4 décembre 2020 ainsi que les financements engagés.

Le financement du programme sera assuré en partie par l'Etat et en partie par un opérateur privé dans le cadre d'un contrat de concession sur une durée restant à confirmer par la maîtrise d'ouvrage.

L'Etat reste propriétaire de l'ensemble de la parcelle, tandis que l'opérateur privé sera en charge de piloter la rénovation du site et l'exploitation de la partie privée. Plus précisément, l'exploitant serait chargé :

- De la réalisation des travaux de réhabilitation du bâtiment principal de l'ancien hôpital et de son adaptation aux besoins du programme ;
- De l'entretien-maintenance du site durant la durée du contrat ;
- Des travaux de gros-renouvellement ;
- De prestations de services ;
- De l'exploitation, à ses frais et risques, de tout ou partie du site ;
- D'une partie du financement de l'opération.

Le contrat de concession fera l'objet d'un appel d'offre ouvert qui définira le cadre dans lequel l'Etat fera appel à des opérateurs privés afin de conduire la réhabilitation du bâtiment, et également de définir les règles de gestion et d'exploitation du site et les modalités de financements par l'opérateur privé.

Le projet est co-financé par le public et le privé dans une proportion qui reste à ce jour à définir et qui sera affinée à la suite des résultats des études techniques en cours. Le budget de 360 millions d'euros est une première estimation réalisée à partir des éléments portés à connaissance du maître d'ouvrage. Une analyse sur l'ensemble du programme est en cours et les éléments issus de la concertation apporteront une vision plus complète des points d'évolution.

Lors des rencontres publiques, le maître d'ouvrage a clarifié les rôles des porteurs du programme :

- Le MESRI est maître d'ouvrage ;
- Le GIS (groupement d'intérêt scientifique) Parisanté Campus assure la programmation scientifique du futur campus. Le GIS est composé de l'Inserm, l'Inria, l'Université PSL, le Health Data Hub et l'Agence du Numérique en Santé,
- L'EPAURIF assure la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet immobilier pour le compte du MESRI.

## Des remarques ponctuelles sur le dispositif de concertation

### **Un dispositif de concertation globalement apprécié**

La nécessité d'une concertation publique a été reconnue par les participants qui demandent à être entendus pour contribuer au programme Parisanté Campus. « *La qualité et l'intelligibilité du dossier de concertation* » [Réunion d'ouverture – 21 septembre] a été soulignée, et les participants ont parfois incité la maîtrise d'ouvrage à faire connaître davantage l'ambition de l'opération. Certains participants ont indiqué souhaiter obtenir plus d'informations détaillées sur le programme.

### **Réponse du maître d'ouvrage**

Le programme immobilier de Parisanté campus est au stade de pré-programme. C'est donc à un stade très en amont de sa définition : les grands principes sont connus et ont été exposés dans le cadre de la concertation préalable ; les détails seront précisés au fur et à mesure des études.

Le programme scientifique se construit et consolide dès à présent sur un site dans le 15<sup>e</sup> arrondissement.

Le public restera informé de l'évolution du projet dans le cadre d'un comité de suivi et sur le site internet de Parisanté campus et du MESRI.

### **Les attentes sur les suites à donner à la concertation**

Les marges de manœuvre du projet dans le cadre de la concertation ont été questionnées. Alors que le programme était au stade de la définition des grands principes quelques participants ont mis en cause le déroulement de la concertation, estimant que « *le programme est déjà figé et la période d'échange est trop courte* ». [Rencontre de proximité – 30 octobre].

Plusieurs participants ont indiqué souhaiter être associés aux prochaines étapes du projet.

## Réponse du maître d'ouvrage

A ce stade, les grands enjeux scientifiques et immobiliers de l'opération sont identifiés et l'ensemble des acteurs du projet réfléchit à la manière de répondre, tout en tenant compte l'évolution des besoins de la société et du système de santé. La concertation publique a vocation à enrichir le travail de définition qui est en cours.

Suite à la concertation, le maître d'ouvrage s'engage à mettre en place un dispositif de poursuite du dialogue et de l'information (voir page 36 du présent bilan). Seront alors mis en place

- Une réunion publique de présentation de ses enseignements de la concertation ;
- Un comité de suivi du projet rassemblant les riverains, les associations et les élus pour présenter et échanger sur l'état d'avancement du projet et les principaux résultats d'étude ;
- Une visite des locaux de la démarche d'initiation dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement proposée au public ;
- Des rencontres régulières pour partager les projets de recherche amorcés dans le cadre de la démarche d'initiation ; La création d'une page internet, sur laquelle seront publiés régulièrement les principaux résultats d'études (état initial notamment) et le formulaire de contact.

## Troisième partie : Les enseignements tirés de la concertation par le maître d'ouvrage et les suites données au projet

Le maître d'ouvrage constate que la concertation publique menée en application de l'article L.121-8 du Code de l'environnement, sous l'égide de la CNDP, s'est déroulée du 20 septembre au 13 novembre 2021, selon les modalités définies aux articles L-121-16 et L-121-16-1 du même Code. La démarche a bénéficié de la présence de trois garantes désignées par la CNDP le 3 février 2021 Anne BERRIAT, Nathalie DURAND et Brigitte FARGEVIELLE.

**Le maître d'ouvrage considère que la concertation a été l'occasion de diffuser de l'information sur le programme et, plus largement, sur le numérique pour la santé.**

Le bilan des garantes indique que « *le droit à l'information a été effectif* ».

Concernant le dossier de concertation, le bilan des garantes précise que : « *1500 exemplaires du dossier de concertation ont été diffusés quinze jours avant le début de la concertation préalable, conformément à l'article R. 121-19 du code de l'environnement. Compte tenu des publics concernés (habitants du quartier et scientifiques), qui peuvent être considérés comme bien informés d'une manière générale, le délai réglementaire était suffisant.* » Les garantes ont également souligné la variété des webinaires proposés qui « *se sont révélés d'excellents moyens de vulgarisation pour un projet dont le fond aurait pu paraître de prime abord difficilement accessible.* »

**Le maître d'ouvrage se réjouit, de plus, de la diversité et de la richesse des rencontres et des échanges.** En effet, la concertation a offert l'opportunité de présenter l'opération et ses enjeux au public, de rencontrer les riverains, d'identifier leurs craintes et de recueillir leurs souhaits, retranscrits dans le présent bilan de la concertation.

Dans leur bilan de la concertation, les garantes disent être « *satisfaites par le dispositif participatif mis en place* ».

### Les enseignements tirés par le maître d'ouvrage

Considérant les observations et suggestions émises en concertation, synthétisées dans le présent bilan établi par le maître d'ouvrage, et considérant le regard porté par les garantes dans leur rapport sur la concertation, **le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, maître d'ouvrage du programme, en accord avec le GIS PariSanté Campus, tire les enseignements suivants, qui fondent les suites qu'il entend donner au projet.**

#### **Concernant l'opportunité et les objectifs**

- **L'opportunité** du programme PariSanté Campus est **globalement reconnue** par le public, tant dans son volet immobilier que scientifique ;
- **Les objectifs du programme** ont été entendus par le public et sont **partagés par le plus grand nombre** ;

## Concernant le programme scientifique

- Le public s'est **intéressé aux différents projets de recherche et de formation** présentés ;
- Il a exprimé toute sa **vigilance quant à la sécurité des données de santé**.

## Concernant le site du Val-de-Grâce et le programme immobilier

- Le public est **attaché à la dimension patrimoniale du site**, notamment à son identité médicale et les habitants sont satisfaits de voir le **bâtiment conservé et réhabilité** ;
- Des **propositions d'aménagement** ont été faites en lien avec le programme immobilier, concernant la perméabilité du site, les accès aux modes doux et aux personnes à mobilité réduite, la végétalisation des toitures et des façades et la localisation de la résidence chercheurs / étudiants ;
- Le public a manifesté un intérêt pour **le maintien et le renforcement de la végétation et des espaces verts** sur le site ainsi qu'une **forte attente concernant l'ouverture des jardins hauts au public**, y compris la Promenade des malades, ces deux périmètres étant situés en dehors du périmètre foncier du programme PariSanté Campus ;
- Les participants, en particulier des riverains, ont partagé leur vigilance quant aux **impacts du projet**, tant en phase travaux (bruit, pollution visuelle, gestion des déchets, poussières, etc.) qu'en phase exploitation (environnement, énergie, bruit, etc.) ;
- Les usagers du marché du Boulevard Port-Royal.

## Concernant l'information et le dialogue

- Le public a exprimé son souhait d'être **associé tant à la conception du projet** après la concertation préalable (en particulier concernant la programmation immobilière et les modalités de réhabilitation du monobloc) que dans le cadre du **programme scientifique une fois mis en œuvre** (médiation scientifique).

## Les suites données au programme et les engagements du maître d'ouvrage

Compte tenu des échanges durant la concertation préalable et des recommandations des garantes dans leur rapport publié le 13 décembre 2021, **le maître d'ouvrage a décidé de poursuivre le programme PariSanté Campus**, selon les objectifs de développement de la filière du numérique pour la santé en France et de transformation du site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce, **en lien avec le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère des Armées**.

Dans ce cadre, **le respect de la dimension mémorielle du site** reste un point d'attention majeur du maître d'ouvrage ainsi que la prise en compte des **enjeux paysagers et de biodiversité**, et des **effets prévisionnels sur l'environnement naturel et humain** dans le cadre des études en cours.

**Enfin, le maître d'ouvrage réaffirme également sa vigilance à mener l'opération en veillant à ne pas perturber la vie locale, notamment le fonctionnement marché de**

**Port-Royal.** Cette vigilance s'appliquera tant dans la conception du projet que dans la phase travaux (charte chantier), avec une exigence continue de réduction des nuisances aux riverains.

De plus, **la dimension médiation scientifique et information citoyenne du programme est maintenue et renforcée.**

En complément, **le maître d'ouvrage décide de tenir compte des avis exprimés lors de la concertation en prenant les engagements précisés ci-après.**

*A noter : conformément à la demande de la CNDP, le maître d'ouvrage a complété le « tableau des demandes de précisions et recommandations des garantes » annexé au rapport des garantes. Ce tableau complété constitue l'annexe 1 du présent bilan.*

## **Continuer d'associer le public à la définition du programme PariSanté Campus**

Le maître d'ouvrage décide de poursuivre l'information et le dialogue et de mettre en place le dispositif suivant :

- Une réunion publique de présentation de ses enseignements avant l'été 2022, en présentiel ou à distance selon les conditions sanitaires ;
- La mise en place d'un comité de suivi du projet rassemblant les riverains, les associations et les élus pour présenter et échanger sur l'état d'avancement du projet et les principaux résultats d'étude ;
- Une visite des locaux de la démarche d'initiation dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement proposée au public ;
- Des rencontres régulières pour partager les projets de recherche amorcés dans le cadre de la démarche d'initiation ;
- La création d'une page internet, sur laquelle seront publiés régulièrement les principaux résultats d'études (état initial notamment) et le formulaire de contact.

## **Garantir une vigilance constante à la sécurité des données de santé**

Compte tenu de la forte sensibilité des données de santé, de leur recueil et de leur valorisation, le programme PariSanté Campus contribuera à la réflexion sur les sciences et les technologies du numérique pour la santé. Le maître d'ouvrage confirme son engagement à placer les questions éthiques au cœur de ses préoccupations dans la conduite du programme PariSanté Campus.

## **Intégrer dans la suite des études les propositions du public sur le projet immobilier**

Le maître d'ouvrage a demandé aux bureaux d'étude et assistants à maîtrise d'ouvrage en charge de mener les études de prendre en compte les propositions du public, qui concernaient :

- ;
- L'emplacement des accès envisagés sur le boulevard de Port-Royal au site PariSanté Campus, intégrant un principe de répartition des flux pour faciliter les circulations sur le site :

- Création d'un nouvel accès piétons, vélos et Personne à Mobilité Réduite (PMR) côté Ouest,
- Maintien d'un accès véhicules légers et logistique côté Est.
- Les aménagements paysagers du site pour renforcer la végétalisation et offrir au public des espaces verts accessibles en cohérence avec la nécessaire sécurité que requerront les activités prévues dans le cadre du programme immobilier de PariSanté Campus ;
- La végétalisation des toitures, façades des bâtiment neufs et des murs d'enceinte existants du site ;
- La localisation de la résidence étudiant-chercheur sur le site.

Les propositions techniques seront présentées au public dans le cadre d'une des rencontres prévues à l'issue de la concertation (cf. dispositif de poursuite de l'information et du dialogue ci-avant).

### **Poursuivre les échanges avec le ministère des Armées, la Préfecture de Région et la Ville de Paris au sujet de l'accès au public à la partie historique du site et son articulation avec le programme PariSanté Campus**

Les discussions déjà engagées avec le ministère des Armées, la Préfecture d'Ile-de-France et la Ville de Paris, concernant l'accès public au jardin haut et à la promenade des malades, seront poursuivies, en tenant compte des attentes exprimées à ce sujet lors de la concertation préalable. Le maître d'ouvrage du programme PariSanté Campus veillera pour sa part à la bonne articulation de ce programme avec le projet d'ouverture des jardins haut et de la Promenade des Malades au public.

L'avancement des discussions sera présenté lors des différentes rencontres organisées dans le cadre de la poursuite du dialogue et de l'information sur le programme, dans la mesure du possible par le maître d'ouvrage.

### **Veiller à la qualité du dispositif d'information et de communication qui sera mis en place en phase chantier**

Le maître d'ouvrage confirme son engagement à imposer aux entreprises de travaux, dans le cadre de la concession, l'élaboration d'une charte de chantier à faibles nuisances afin d'organiser et de prévoir toutes les mesures à prendre pour limiter l'impact du chantier sur le quotidien des riverains et l'environnement. Cette charte prendra en compte :

- Les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier (nuisances sonores, circulation routière générée par le chantier, poussières liées au chantier, etc.) ;
- Les pollutions de proximité lors du chantier (sols, eaux de surface et souterraines, etc.) ;
- Les nuisances sur la biodiversité locale (flore et faune présente sur le site) ;
- La quantité de déchets de chantier à travers le tri, réemploi et recyclage, etc. Un diagnostic sur les possibilités de réemplois des matériaux issus des déconstructions et des équipements présents sur le site sera mené. La décision de mobiliser les filières de l'Economie Sociale et Solidaire pour mener à bien cette valorisation n'est pas arbitrée à ce stade, mais pourrait faire partie des obligations imposées au concessionnaire.

## **Annexe : Tableau des demandes de précisions et recommandations des garantes**

### **Suites à donner à des interrogations ayant émergé et nécessitant un complément de réponse**

#### **1. Expliquer la cohérence entre les deux programmes : immobilier et scientifique (délai 2022)**

L'expression des besoins des acteurs publics du programme scientifique qui s'installeront sur PariSanté Campus est en cours d'actualisation. Une mission de programmation a été confiée en début d'année 2021 à un groupement de prestataires piloté par la société EPPC. Ce travail permettra également de calibrer la nature et les superficies des activités qui pourraient être développées sur la partie privée du projet.

#### **2. Justifier l'intérêt du regroupement de différents acteurs sur un seul site**

Un des grands enjeux du projet est de faire travailler en synergie tous les acteurs et de rassembler toutes les expertises sur un même lieu pour rendre plus efficace le processus de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat. Ainsi le programme s'inscrit bien dans une logique de partenariat et de collaboration avec les structures déjà existantes et à créer, afin de s'insérer au mieux dans l'écosystème scientifique.

La proximité en un même lieu, même si le télétravail se développe, facilite les rencontres entre personnes d'expertises diverses, transverses et complémentaires permet l'accès aux ressources nécessaires pour lancer des programmes de recherche et facilite l'accès à des entreprises en capacité de financer les programmes de recherche.

La démarche d'initiation actuellement menée sur le site du 15<sup>ème</sup> arrondissement participe à l'émergence d'activités communes de formation, de recherche et de développement économique au service de la santé numérique.

#### **3. Autres partenaires potentiels (délai 2023)**

Les précisions sur cet aspect ne peuvent pas être apportées à ce stade d'avancement du projet. La démarche de transition actuellement menée pourra contribuer à la réflexion.

#### **4. Jusqu'où sera élargi le tour de table (délai 2024)**

Le tour de table de financement est en cours. Il sera communiqué au public lorsqu'il sera connu.

#### **5. Clarifier le plan de financement avec les répartitions : publique et privée (délai 2022)**

Le coût du projet a été évalué, à ce stade des études, à 360 millions d'euros répartis comme suit :

- Etudes et honoraires : 45 M€
- Coût travaux et équipements incluant les provisions pour aléas : 273 M€
- Divers (assurance, taxes, redevances, concessionnaires) : 42 M€

Le projet est co-financé par le public et le privé dans une proportion qui reste à ce jour à définir et qui sera affinée à la suite des résultats des études en cours.

Dans le modèle économique privilégié pour la réalisation du programme, son financement est partagé entre l'Etat et un opérateur privé par le biais d'un contrat de concession. Le financement de l'Etat, inscrit dans le cadre de la loi de programmation de la recherche, permettra la réalisation des espaces qui accueilleront les partenaires de PariSanté Campus. La concession envisagée serait confiée à un groupement d'opérateurs économiques dans le cadre d'un appel d'offres.

## **6. Clarifier l'évolution immobilière du site : extensions, surélévation, démolitions, construction... (délai 2023)**

Les principes et intentions volumétriques ont été présentés au public compte tenu du stade d'avancement actuel des études : le monobloc offre aujourd'hui une surface de plancher de 50 000 m<sup>2</sup> et le programme PariSanté Campus a pour ambition d'atteindre environ 73 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Le projet prévoit des travaux de restructuration des espaces et des extensions respectueuses du contexte urbain et de son environnement.

Les options envisagées à ce stade amont du programme compte tenu des contraintes du site sont :

- La suppression des petits bâtiments annexes au bâtiment principal ;
- La réhabilitation du bâtiment principal de l'ancien hôpital et son adaptation aux besoins du programme ;
- La création de nouvelles surfaces (environ 23 000 m<sup>2</sup> de surfaces plancher) qui seraient situées à l'intérieur des ailes du bâtiment afin de proposer de nouvelles constructions en infrastructure, invisibles depuis l'Abbaye et le boulevard de Port-Royal.

## **7. Eclaircir les enjeux sur les documents d'urbanisme (délai 2022)**

La parcelle de l'ancien Hôpital d'instruction des Armées du Val-de-Grâce est actuellement classée en zone de Grands Services Urbains (UGSU). Ce zonage a été créé en 2006 afin de préserver des zones d'accueil pour les équipements et services nécessaires au fonctionnement de l'agglomération, et concernait l'ancien hôpital au titre de sa fonction hospitalière. La zone UGSU pose un principe d'interdiction des programmes d'habitats, de commerces, de laboratoires, de bureaux et d'hébergement hôtelier. Ils sont autorisés sous conditions et de manière très restrictive, notamment s'ils sont liés à un CINASPIC (Constructions et Installations Nécessaires Aux Services Publics ou d'Intérêt Collectif), destination quasi exclusivement autorisée dans cette zone.

En conséquence, le programme PariSanté Campus nécessite une modification du zonage actuel en zone UG afin de permettre l'intégration des nouveaux usages prévus dans le programme que sont les bureaux et les laboratoires.

## **8. Apporter une réponse claire sur le nombre de personnes sur site et les flux envisagés avec une comparaison avec les mouvements de l'ancien hôpital (délai 2022)**

Le programme PariSanté Campus permettra d'accueillir environ 3 000 personnes qui, à ce stade, peuvent être catégorisées comme suit : enseignants-chercheurs et étudiants de l'Université Paris-Sciences et Lettres, chercheurs et agents des entités publiques installées sur le site (INSERM, INRIA, Health Data Hub et Agence du Numérique en santé), entreprises (start-up, PME et grands groupes).

A titre de comparaison, et selon les informations fournies par le Ministère des Armées, l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce qui a cessé son activité en juillet 2016 comptait 380 lits. Le personnel médical affecté au suivi de des patients était d'environ 1 500 personnes/jour. Il convient d'ajouter les visiteurs qui rendaient visite aux patients. Il y avait donc environ 2 000 personnes/jour qui étaient présentes sur le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce jusqu'à sa fermeture en 2016.

Le bâtiment « monobloc » est aujourd'hui occupé par 340 militaires et ce jusqu'à la fin de l'année 2024, soit après les jeux olympiques prévus du 26 juillet au 11 août 2024 et les jeux paralympiques prévus du 28 août au 8 septembre et organisés en France.

Compte-tenu de la mixité des programmes qui seront installés sur PariSanté Campus, et de la diversité des publics accueillis sur le site, il est envisagé que les personnes attendues se répartissent tout au long de la journée et de la semaine. Ainsi, on peut estimer que la fréquentation du site s'approchera de la fréquentation antérieure, soit environ 2.000 personnes par jour.

Réponse : Au-delà des éléments de réponse indiqués ci-dessus, le maître d'ouvrage approfondira ces sujets, au fur et à mesure de l'avancement des études, dans le cadre des réunions du comité de suivi.

Délai : 2022 – 2024 (selon les sujets - dans le cadre du dispositif de poursuite du dialogue et de l'information)

Moyen : Comité de suivi

## **Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s**

### **1. Publication de l'état initial de l'environnement**

Réponse : le maître d'ouvrage publiera l'état initial de l'environnement lorsqu'il sera finalisé.

Délai : 2022

Moyen : publication sur le site internet

### **2. Etablir un plan de mobilité**

Réponse : Le maître d'ouvrage a prévu d'intégrer un certain nombre de dispositifs favorisant les mobilités douces (piétons et PMR, vélos, etc.) à l'échelle du projet immobilier, qui sont par ailleurs imposés par le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris. Le maître d'ouvrage a pris le parti de **dissocier les flux piétons et PMR/ vélos et flux motorisés** (véhicules légers et véhicules liées à la logistique du site). L'objectif est également de favoriser les modes doux, en offrant notamment un nouvel accès qualitatif et sécurisé.

Délai : 2023

Moyen : Comité de suivi

### **3. Associer la communauté scientifique environnementale aux travaux environnementaux**

Réponse : le maître d'ouvrage a confié à différents prestataires la conduite d'un certain nombre de diagnostics techniques concourant à la connaissance fine du site sur le plan de son fonctionnement environnemental, à savoir :

- Inventaire faune-flore - **BIOTOPE**
- Diagnostic amiante et plomb - **HPEDIAG**
- Diagnostic géotechnique - **BS CONSULTANTS**
- Diagnostic pollution des sols - **BS CONSULTANTS**
- Diagnostic phytosanitaire - **SYLVAVENIR**
- Diagnostic thermodynamique - **EODD**
- Diagnostic qualité de l'air - **RINCENAIR**
- Diagnostic acoustique - **GAMBA**
- Etude de flux - **TRANSITEC**
- Diagnostic ressources et réemploi (**en cours**)

Le maître d'ouvrage publiera une synthèse de ces diagnostics qui viendront par ailleurs alimenter le travail en cours de programmation et de faisabilité architecturale et technique du programme Parisanté Campus, et seront également transmis à l'ensemble des candidats retenus pour établir une offre dans le cadre de l'appel d'offre de la concession. La synthèse sera également présentée en Comité de suivi. Des experts seront associés au comité de suivi sur les sujets environnementaux.

Délai : automne 2022.

Moyen : publication sur le site internet et transmission dans le cadre de l'appel d'offre de la concession.

### **4. Travailler sur la dimension paysagère du site**

Réponse : La dimension paysagère du site est pleinement intégrée aux études de programmation et de faisabilité en cours, des prescriptions paysagères seront établies par la maîtrise d'ouvrage dans le cadre du cahier des charges de l'appel d'offre de la concession.

Délai : automne 2022.

Moyen : Transmission dans le cadre de l'appel d'offre de la concession.

### **5. Intégrer dans le cahier des charges du concessionnaire les avis des parties prenantes et les recommandations des parties prenantes**

Réponse : les avis et recommandations des parties prenantes seront communiqués au concessionnaire dans le cadre de la procédure d'attribution.

Délai : automne 2022.

Moyen : rédaction du cahier des charges de l'appel d'offre de la concession.

### **6. Suivre les engagements pris lors de l'atelier « enjeux socio-économiques »**

Réponse : Les principaux résultats de l'étude socioéconomique seront rendus publics une fois celle-ci terminée.

Délai : Été 2022.

Moyen : mise en ligne sur le site de la concertation.

## **7. Faire monter en connaissance les parties prenantes et associer régulièrement les riverains, les futurs usagers de Parisanté Campus 2022 à 2028**

Réponse : Le maître d'ouvrage a décidé de mettre en place un dispositif de poursuite de l'information et du dialogue dans lequel les riverains et futurs usagers de Parisanté Campus ont toute leur place (notamment Comité de suivi ).

Délai : 2022 – 2024 jusqu'à la signature de la concession avec l'opérateur privé en charge de la réalisation du programme.

Moyen : modalités diverses mises en œuvre dans le cadre du dispositif de poursuite de l'information et du dialogue (réunion publique, Comité de suivi, publication sur le site internet, etc.).

## **8. Publier le périmètre précis du projet (délai 2023)**

Réponse : Le maître d'ouvrage poursuit ses échanges avec le ministère des Armées et la Préfecture d'Ile-de-France, en tenant compte des attentes exprimées en concertation. Il informera le public du périmètre précis lorsque celui-ci aura été déterminé.

Délai : automne 2022.

Moyen : le public sera informé via le site internet ainsi que lors des rencontres prévues dans le cadre du dispositif de poursuite de l'information et du dialogue.

## **9. Veiller à une collaboration étroite entre les divers occupants du site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce notamment le ministère des Armées**

Réponse : Le maître d'ouvrage a décidé de poursuivre le programme Parisanté Campus, en lien avec le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère des Armées, actuel affectataire de la parcelle. Les échanges se poursuivront également sur le programme scientifique et les liens qui pourraient être créés entre le Service de Santé des Armées et Parisanté Campus.

Délai : 2022 – 2028 (et au-delà).

Moyen : Echanges réguliers lors de réunions de travail.

## **10. Organiser des modalités du suivi particulières, en articulant mieux les dimensions des programmes immobilier et scientifique**

Réponse : Le maître d'ouvrage a décidé de mettre en place un dispositif de poursuite de l'information et du dialogue permettant d'aborder les aspects à la fois immobiliers et scientifiques du programme et leur articulation.

Délai : 2022 - 2028

Moyen : modalités diverses mises en œuvre dans le cadre du dispositif de poursuite de l'information et du dialogue (réunion publique, Comité de suivi, publication sur le site internet, etc.)

## **11. Maintenir le site internet de la concertation actif et ouvert et veiller à répondre aux nouvelles questions et à étudier les observations et poursuivre l'information des publics (délai 2022)**

Réponse : Le maître d'ouvrage a décidé de créer une page internet dédiée à la poursuite de l'information et du dialogue. Il s'engage à répondre aux sollicitations adressées via l'adresse ou le formulaire de contact qui sera présent sur cette page.

Délai : 2022 - 2028

Moyen : création de la page internet et du formulaire de contact

## **12. Expliquer les variables, critères, hypothèses, du scénario choisi (délai 2023)**

Réponse : Le maître d'ouvrage expliquera les variables, les critères et les hypothèses du scénario retenu dans le cadre du dispositif de poursuite de l'information et du dialogue qu'il a décidé de mettre en place à l'issue de la concertation préalable.

Délai : 2022-2024.

Moyen : consacrer l'une des interventions en Comité de suivi à cette thématique.

## **13. Mettre en place un comité de suivi (délai 2022)**

Réponse : Un comité de suivi du projet sera mis en place, composé de riverains, d'associations et d'élus, afin de leur présenter et d'échanger régulièrement sur l'état d'avancement des études et du projet.

Délai : 2022 - 2024

Moyen : création d'un Comité de suivi du projet

## **14. Publier le présent rapport ainsi que la réponse du maître d'ouvrage (délai 2022)**

Réponse : Conformément au code de l'environnement, le bilan des garantes et les enseignements du maître d'ouvrage sont publiés sans délais sur le site de la concertation.

Délai : 13 décembre 2021 (bilan des garantes) et 11 février 2022 (bilan du maître d'ouvrage).

Moyen : publication sur le site de la concertation.